

Madame, Monsieur,

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école auront lieu le vendredi 11 octobre 2024 jusqu'à 16h00, par correspondance.

Candidatures

Chaque parent d'un enfant, qu'elle que soit sa situation matrimoniale est électeur et éligible à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Peuvent déposer des listes de candidatures :

- A) Les fédérations ou unions d'association de parents d'élèves
- B) Des associations déclarées ou non de parents d'élèves
- C) Des parents d'élèves n'appartenant pas à une association de parents d'élèves. En ce cas, la liste sera désignée du nom de sa tête de liste.

La ou les listes peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms et au maximum deux fois le nombre de sièges à pourvoir.

Pour l'école le nombre de sièges est de 6, car il y a 6 classes.

Chaque liste comporte, classés dans un ordre préférentiel qui déterminera l'attribution des sièges, les noms, prénoms des candidats sans qu'il soit fait de distinction entre titulaires et suppléants.

Les parents qui souhaitent présenter leur candidature sont priés de se faire connaître auprès du Directeur de l'école au plus tôt.

La date de fin du dépôt des candidatures est fixée au lundi 30 septembre 2024, minuit.

Le 03 septembre 2024, le Directeur.